



Bulletin Municipal

LAGORCE

Edition décembre 2021



Les dossiers du
Conseil Municipal
Pages 3 à 9



Pages 16 à 21

*Joyeux Noël
Bonne année*

La salle des Fêtes Pages 6 & 7



J'arrive à Lagorce
Le 24 décembre





Bruno Lavidalie
Maire de Lagorce



SOMMAIRE

Editorial	Page 2
Les dossiers du Conseil Municipal	Pages 3 à 9
Infos pratiques	Pages 10 à 13
Liste des artisans et commerçants	Pages 14 et 15
La vie associative	Pages 16 à 21
La vie du village	Pages 22 et 23
La tournée du Père Noël	Page 24

Chers Lagorçaises, chères Lagorçais,

Cela fait pratiquement 2 années que nous vivons avec cette pandémie et avec toutes les contraintes que vous connaissez. Je souhaite vraiment que nous puissions nous débarrasser de ce virus et que nous retrouvions une vie « normale » au plus vite. Pour cela, ne nous relâchons pas et continuons à appliquer les gestes barrière pour se protéger et protéger les autres.

Salle des fêtes : ces dernières semaines, nous avons enfin pu valider la fin du chantier.

Une dernière formalité restait en suspens : le passage de la commission de sécurité qui a eu lieu le 17 décembre.

Cette salle redevient accessible pour tous, vous pouvez, si besoin, prendre contact avec le secrétariat de la mairie. Je tiens à signaler que ces travaux de mise en conformité étaient indispensables si nous voulions continuer à l'utiliser car nous aurions pu nous retrouver dans une situation d'obligation de fermeture si les travaux n'avaient pas été engagés.

Incivilité : nous constatons une augmentation des dépôts sauvages récurrents sur la commune.

A chaque fois qu'un dépôt nous est signalé, nous recherchons systématiquement des indices (adresse, facture, etc...) afin de porter plainte en gendarmerie et contraindre les propriétaires à ramasser leurs débris.

Nos agents perdent beaucoup de temps à nettoyer, pour des faits qui ne devraient pas exister alors que des services sont à disposition pour recevoir ces déchets. Ces actes sont scandaleux et je vous invite à nous faire part des situations que vous pourriez constater en relevant tous les indices qui nous permettraient de retrouver ces personnes indélicates.

Sécurité : parmi les projets que le Conseil Municipal étudie actuellement, l'un d'entre eux concerne la mise en sécurité sur la D 17 à Ardouin, ainsi que sur la D 910 de l'entrée de Laguirande jusqu'à Montigaud en raison de la vitesse excessive.

Ces portions de route se situent en agglomération et sont sous la responsabilité de la commune, mais aucun travaux ne peut être envisagé sans la validation du département.

Nous devons dans un 1^{er} temps, conventionner avec le centre technique de la CALI pour étudier et proposer au centre routier du département, différentes options. A l'issue de ces études et de l'accord du centre routier, nous saurons réellement ce qu'il est possible de faire sur ces départementales. Ce sujet fait partie de nos priorités, cela ne sera pas mis en œuvre en un « claquement de doigt ». Nous avançons méthodiquement sur ce dossier important pour la sécurité des riverains.

Ma Commune Ma Santé : La convention signée avec l'Association Actiom est toujours d'actualité. Vous trouverez une nouvelle information dans les pages de ce bulletin. N'hésitez pas à prendre contact avec la personne référente qui vous proposera une mutuelle santé appropriée à vos besoins et revenus. Renseignez-vous, cela n'engage à rien.

Au vue des conditions sanitaires de ces dernières semaines et selon les préconisations de Mme la Préfète, le rendez-vous prévu pour nos traditionnels vœux a dû être annulé.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches et surtout, prenez bien soin de vous.

Le Maire: Bruno Lavidalie

Modification de la délibération portant vote des taux 2021 (séance du 09 juillet)

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par les lois de finances pour 2020 et 2021 prévoit la suppression totale de la Taxe d'Habitation pour les Résidences Principales (THRP) et la redescende de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les communes.

La redescende de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des communes entraîne un "rebasage" des taux de TFPB pour 2021.

En conséquence, le taux de TFPB de référence pour 2021 voté par le Conseil Municipal doit correspondre au taux communal 2020 + le taux départemental 2020 (soit 17,46 % pour le Département de la Gironde). Ce transfert est neutre pour le contribuable.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 32,68 % (soit le taux communal de 2020 : 15,22% + le taux départemental de 2020 : 17,46%).

Suite à ces informations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 17,46%).

Procédure de reprise des concessions à l'abandon (séance du 09 juillet)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans les cimetières de la commune.

Lors de celui-ci, il a été constaté que plusieurs concessions perpétuelles se trouvent à l'état d'abandon. Les monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général des cimetières, et certains présentent des risques pour les usagers et pour les concessions voisines.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition, mais ceci devient de plus en plus difficile au fil du temps, quand les attributaires sont décédés ou n'ont plus d'ayants droit.

En outre, la commune qui a connaissance de l'état d'abandon et de ses risques peut voir sa responsabilité engagée en cas de dommages provoqués par cette concession.

Environ 50 emplacements ont été identifiés comme potentiellement à l'état d'abandon.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T. – articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Entreprind le lancement de la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon
- Adopte le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées
- Sollicite l'accompagnement d'un prestataire extérieur
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la procédure de reprise
- Inscrit au budget les crédits correspondants



BEAUCOUP TROP DE CHATONS ERRANTS NAISSENT CHAQUE ANNEE !

FAISONS STÉRILISER NOS CHATS ET CHATTES !

La lutte contre la prolifération féline et les abandons dans la commune : c'est un problème majeur de salubrité publique ; Article L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le seul moyen efficace pour éradiquer les naissances : la **STÉRILISATION** ;

Solutions :

- 1 – la responsabilité des propriétaires à faire stériliser leur animal,
- 2 – possibilité d'obtenir une aide selon ressources,
- 3 – transport aller/retour chez le vétérinaire pour amener votre animal : **GRATUIT**,
- 4 – signaler les lieux des chats errants pour les stériliser.

Penser à ces pauvres bêtes qui vivent dans des conditions lamentables : l'errance, la faim et certaines maladies provoquant d'atroces souffrances avant de mourir.

N'attendez pas le printemps, période des naissances.

Agissez avant !

RENSEIGNEMENTS : 06 37 40 61 75

LA STÉRILISATION

Une chatte est féconde à partir de 6 mois.
La gestation dure 2 mois.
Une chatte peut avoir 3 portées par an, avec 4 à 8 chatons par portée, jusqu'à la fin de sa vie.

2 chats

1ère année
3 portées - 12 chatons

2ème année
Possibilité - 144 chats

3ème année
Possibilité - 1 728 chats

4ème année
Possibilité - 20 736 chats

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : un portail numérique au service des habitants et des professionnels au 1^{er} janvier 2022

Pourquoi faut-il déposer une autorisation d'urbanisme ?

Vous êtes particulier ou professionnel, et vous avez un projet de clôture, de construction neuve ou d'extension, de création d'une piscine ou d'un d'abri de jardin... Quelle que soit la nature de vos travaux, ceux-ci sont soumis à une autorisation d'urbanisme qui doit notamment permettre de vérifier que le projet en question respecte bien la réglementation locale (Plan Local d'Urbanisme), s'intègre bien à son environnement (par ses caractéristiques architecturales, ses accès, ses raccordements aux réseaux publics...) et qu'il est conforme aux règles en vigueur en matière de construction (réglementation thermique, accessibilité au public...).

- Pour connaître les démarches à entreprendre dans ce cadre ou vous renseigner sur la constructibilité d'un terrain, vous pouvez vous renseigner : auprès du service Urbanisme de la commune
- Utiliser l'outil d'assistance au dépôt d'une autorisation d'urbanisme disponible sur service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>
- Ou consulter les informations disponibles sur le site service-public.fr à la page suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Comment déposer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme ?

Les demandes peuvent être déposées :

- sous format papier (en plusieurs exemplaires), soit par voie postale soit par remise en main propre aux horaires d'ouverture habituelles de la mairie. Dans ce dernier cas, il vous sera remis sur place un récépissé de dépôt attestant de la prise en charge de la demande.
- Sous format numérique à compter du 1^{er} janvier 2022 via le téléservice mis en place.

Ce guichet unique, accessible 24H/24 et 7j/7 permet d'améliorer le service rendu aux usagers et aux professionnels, en simplifiant et guidant le dépôt des dossiers (fonctionnalités assurant au demandeur de déposer un dossier complet), en évitant le dépôt en mairie et les reproductions de dossiers, en permettant un suivi de l'instruction du dossier, en optimisant les délais et facilitant les échanges avec l'administration.

Il est ainsi fortement recommandé de déposer les dossiers par cet intermédiaire.

Ce dispositif de dématérialisation est ouvert aux particuliers, entreprises, professionnels de l'urbanisme : notaires, géomètres, architectes, maîtres d'œuvre...

Les demandes se feront en ligne, dès le 1^{er} janvier 2022, sur un portail dédié accessible ici :

<https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique>

Vous pourrez télécharger la notice d'utilisation simplifiée de ce portail très prochainement sur notre site internet.



Un espace sécurisé pour transmettre ses demandes d'autorisations

Chaque demandeur y dispose d'un espace personnel et sécurisé de suivi de ses dossiers.

Le Guichet Unique de l'Urbanisme permet :

- de formuler une demande d'autorisation
- de joindre toutes les pièces justificatives
- de suivre ses demandes, de les compléter (éléments manquants), de les archiver...

Chaque envoi génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution du dossier.

Des avantages concrets pour les usagers

Si le demandeur peut ainsi déposer son dossier sans se déplacer, il n'a surtout plus à faire le dépôt en version papier, ni à photocopier le dossier en plusieurs exemplaires.

Autre avantage : il peut suivre l'instruction en temps réel.

A noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer les demandes directement au service urbanisme de la Mairie ou par courrier, adressé à la commune où se situe le projet.

Un lien numérique unique

Il est mis en place dans le cadre de la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens et de l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 qui a institué le droit pour toute personne de saisir par voie électronique une administration. Ce portail constitue l'unique moyen de dépôt par voie électronique des demandes. Toute demande adressée en mairie par mail ou tout autre moyen de transmission numérique sera non recevable et non traitée.

Un service instructeur mutualisé

La commune a confié l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service ADS du PETR du Grand Libournais ; vous trouverez leurs coordonnées sur leur site internet :

<https://www.grandlibournais.eu/urbanisme/>



Salle des fêtes et matériels: actualisation des tarifs (séance du 09 juillet)

Suite aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes à Laguirande, et la volonté de mise à disposition de matériel de réception, une nouvelle tarification a été adoptée :

Tarification pour la location de la salle des fêtes:

Tarifs et cautions	Résident	Résident hors commune	Association hors commune	Manifestation à but lucratif
Jour (du lundi au jeudi)	150 €	200 €	200 €	250 €
Week-end	200 €	330 €	330 €	400 €
Caution bâtiments et matériels	800 €			
Caution nettoyage	100 €			
Caution tri sélectif	100 €			

La mise à disposition de la salle communale est gratuite pour les associations dont le siège social est à Lagorce ainsi que pour les associations humanitaires (Croix Rouge – Don du sang....).

Elles ne sont pas exonérées des cautions.

Tarification pour le prêt de matériel de réception:

Nombre de tables	1 à 2 tables	3 à 17 tables
Nombre de chaises	avec 12 chaises	18 à 102 chaises
Prix à l'unité	Forfait 10€	1 € la table
		0,5 € la chaise
		10 € livraison
Caution	100 €	100 €

Tarifs applicables pour 48H.

La livraison et l'enlèvement du matériel à partir de 3 tables seront **obligatoirement** assurés par les services techniques municipaux pendant les jours ouvrés entre 9h00 et 17h00.

Ce tarif sera appliqué aux particuliers et aux sociétés à caractère commercial. Il est précisé que pour les associations, la mise à disposition de matériel se fait à titre gratuit.

Le matériel est prêté aux habitants de Lagorce exclusivement.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible en mairie ou sur votre nouveau site communal www.lagorce33.fr

Mise à disposition de la salle des fêtes

Après un an et demi de travaux, retard dû à la Covid et à la pénurie de matériaux, et de formalisme administratif pour la vérification de la sécurité du bâtiment, la salle des fêtes est de nouveau à la disposition des associations et du public.

Les conventions de location sont disponibles à la mairie et en ligne sur le site de la commune.



Les incivilités



Les employés communaux sont de plus en plus amenés à nettoyer des dépôts sauvages de matériaux, de poubelles, de déchets verts, etc.....

Un appel systématique est fait à la gendarmerie pour identifier les auteurs de ces incivilités.

Pour rappel, le Code Pénal punit, les contrevenants selon le cas, d'une amende allant de la 2ème classe (35€) à la 5ème classe (1500€) .

Le chantier du local technique du stade

Après plusieurs mois d'inactivité pour raison sanitaire, le chantier du local technique au stade de Montigaud a repris au début de l'automne. Plusieurs membres d'associations s'activent pour que ce local soit disponible pour les prochaines manifestations prévues au printemps 2022.



Le conseil d'école

Le conseil d'école du 1^{er} trimestre 2021/2022 s'est tenu le 14 octobre 2021 sous la direction du directeur d'école. Quelques jours auparavant, le 30 septembre, s'était tenu le conseil des enfants dans la salle de réunion où les délégués de classe ont débattu avec Mr Tracol, le directeur.

Retrouvez l'intégralité de ces conseils sur le site à l'adresse suivante:

<https://www.lagorce33.fr/wp-content/uploads/2021/11/PROCES-VERBALCONSEIL-ECOLE-1ER-TRIMESTRE-2021.pdf>

Cadeaux de fin d'année aux anciens

Début janvier, les élus de la commission sociale auront le plaisir de venir remettre un présent aux personnes de 80 ans et plus recensées sur la commune. Vous pourrez en profiter pour leur faire part des sujets qui vous préoccupent.





F. Soyer

 **Recensement
de la population 2022**



V. Caillau



G. Giraud



M. Balaresque



**C'est utile pour vivre aujourd'hui
et construire demain**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple
sur Internet !**

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

INFOS PRATIQUES...

NUMÉROS UTILES

Contact Mairie:

Tél: 05 57 56 05 30

@: mairie@lagorce33.fr

Gendarmerie de Guîtres:

Tél: 05 57 56 40 35

Urgences: 17 ou 112

Urgences médicales:

Sapeurs pompiers 18 - SAMU 15

Ou 112

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons qui ont ou qui vont avoir 16 ans doivent penser à se faire recenser en mairie dans le mois courant de leur anniversaire.

L'attestation de recensement, nécessaire pour l'inscription au permis de conduire, aux examens, leur sera délivrée à cette occasion.

INFO

**La mairie sera fermée
du 24/12 à 12h00
au 03/01/2022**

**En dehors des heures
d'ouverture de la mairie,
en cas d'absolue
nécessité, vous pouvez
appeler le n°**

07 64 43 49 52

En raison des contraintes sanitaires, les vœux de la Municipalité initialement prévus le dimanche 09 janvier 2022 à 11h00, sont annulés.

Vacances scolaires 1^{er} semestre 2022

Noël	Du 18 décembre 2021 Au 03 janvier 2022	Vacances de printemps	Du 16 avril 2022 Au 02 mai 2022
Vacances d'hiver	Du 12 février 2022 Au 28 février 2022	Vacances d'été	07 juillet 2022

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives. Les inscriptions peuvent être faites en mairie ou sur le site: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



A retenir

- Faire identifier son chien ou son chat est obligatoire. En cas de divagation, ceux non identifiés sont gardés pendant un délai franc de huit jours ouvrés. L'animal ne pourra être remis à son propriétaire qu'après avoir été régulièrement identifié. Et c'est le propriétaire qui en supporte les frais.

- Si, à l'issue de ce délai, l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut en disposer.

- Pour tous renseignements sur ces mesures: Chenil du Libournais

03 route du chenil - 33660 Saint Sauveur de Puynormand - 05 57 69 69 88

Bulletin municipal de Lagorce - Edition décembre 2021. Bulletin édité par la mairie de Lagorce, 11 lieu dit Montigaud - 33230 Lagorce. Tél 05 57 56 05 30. Directeur de la publication: Mr le Maire. Photos: mairie de Lagorce. Dépôt légal: à parution.



VOTRE COMMUNE SE MOBILISE POUR VOTRE SANTE ET VOTRE POUVOIR D'ACHAT



*DES PROPOSITIONS DE COUVERTURE EN MUTUELLE, ETUDIEES EN FONCTION,
UNIQUEMENT, DE VOS BESOINS*

UNE TARIFICATION SIMPLE ET ADAPTEE

*VOUS FAIRE BENEFICIER D'UNE SOLUTION MUTUELLE VOUS PERMETTANT DE GENERER DU GAIN EN
POUVOIR D'ACHAT*

DECOUVERTE DE PERSONNES POUVANT BENEFICIER DE CONTRATS AIDES (CSS) ANCIENNEMENT CMU

UN REFERENT LOCAL AVEC UN SEUL N° DE TELEPHONE ET AUCUNE PLATEFORME TELEPHONIQUE

UN SUIVI PERSONNALISE DE CHAQUE ADHERENT

PAS BESOIN DE VOUS DEPLACER HORS COMMUNE, RENDEZ VOUS DANS VOTRE

MAIRIE (AUX DATES DE PERMANENCES) OU A VOTRE DOMICILE

TOUS LES CONTRATS SONT CLEFS EN MAIN, SANS AUCUNE CARENCE

LA RESILIATION INFRA-ANNUELLE

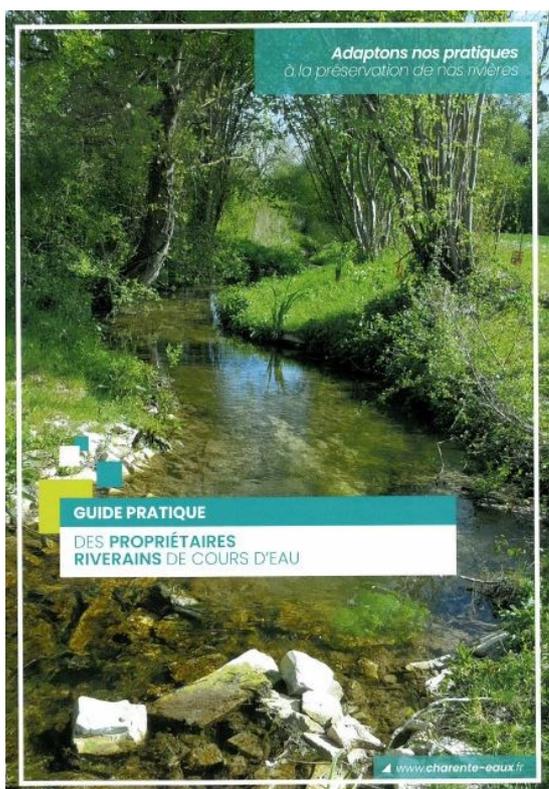
*PLUS BESOIN D'ATTENDRE LA DATE ANNIVERSAIRE DE VOTRE CONTRAT ACTUEL, CELA PEUT SE FAIRE À TOUT
MOMENT, TOUT EST PRIS EN CHARGE*

EN CAS DE RESILIATION, PREAVIS REDUIT A UN MOIS

UNE ETUDE, UN DEVIS NE VOUS ENGAGE A AUCUNE SIGNATURE

PRENEZ RENDEZ VOUS AU N° SUIVANT : 05 64 10 00 48

GUIDE PRATIQUE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE COURS D'EAU



Longtemps malmenées et artificialisées, nos rivières ont vu de manière plus ou moins importante, leurs fonctionnalités écologiques s'altérer. Les rivières constituent ainsi des milieux précieux à l'équilibre fragile. En tant que propriétaire vous avez un rôle majeur pour améliorer leur fonctionnement et protéger leur santé.

Le propriétaire riverain du cours d'eau ou d'ouvrages hydrauliques (moulin, vanne, pont, étang...) reste le premier responsable de l'entretien de son bien et de son impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

Ce guide pratique réalisé par le réseau des techniciens GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) explique comment entretenir son cours d'eau et quels sont vos droits et devoirs en tant que riverain.

Ce guide est disponible et téléchargeable sur le site de la commune à l'adresse suivante:

<https://www.lagorce33.fr/wp-content/uploads/2021/11/Guide-entretien-des-cours-deau.pdf>

Pour rappel, les horaires des Pôles Recyclage changent pour la période du 1er novembre à fin février. Pendant la période hiver, les pôles Recyclages et le SMICVAL Market de Vayres sont ouverts de **09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**.



Mon calendrier de collecte : LAGORCE

Nov. 2021

Lun. 01	Mer. 01
(Férié)	
Mar. 02	Jeu. 02
Mer. 03	Ven. 03
Jeu. 04	Sam. 04
Ven. 05	Dim. 05
Sam. 06	Lun. 06
Dim. 07	Mar. 07
Lun. 08	Mer. 08
Mar. 09	Jeu. 09
Mer. 10	Ven. 10
Dim. 11	Sam. 11
Jeu. 11	Dim. 12
(Férié)	
Ven. 12	Lun. 13
Sam. 13	Mar. 14
Dim. 14	Mer. 15
Lun. 15	Jeu. 16
Mar. 16	Ven. 17
Mer. 17	Sam. 18
Jeu. 18	Dim. 19
Ven. 19	Lun. 20
Sam. 20	Mar. 21
Dim. 21	Mer. 22
Lun. 22	Jeu. 23
Mar. 23	Ven. 24
Mer. 24	Sam. 25
Jeu. 25	Dim. 26
Ven. 26	Lun. 27
Sam. 27	Mar. 28
Dim. 28	Mer. 29
Lun. 29	Jeu. 30
Mar. 30	Ven. 31

Dec. 2021

Sam. 01	Mer. 01
(Férié)	
Dim. 02	Jeu. 02
Lun. 03	Ven. 03
Mar. 04	Sam. 04
Mer. 05	Dim. 05
Jeu. 06	Lun. 06
Ven. 07	Mar. 07
Sam. 08	Mer. 08
Dim. 09	Jeu. 09
Lun. 10	Ven. 10
Mar. 11	Sam. 11
Dim. 12	Lun. 12
Lun. 13	Mar. 13
Mar. 14	Mer. 14
Mer. 15	Jeu. 15
Jeu. 16	Ven. 16
Ven. 17	Sam. 17
Sam. 18	Dim. 18
Dim. 19	Lun. 19
Lun. 20	Mar. 20
Mar. 21	Mer. 21
Mer. 22	Jeu. 22
Jeu. 23	Sam. 23
Ven. 24	Dim. 24
Sam. 25	Lun. 25
Dim. 26	Mar. 26
Lun. 27	Mer. 27
Mar. 28	Jeu. 28
Mer. 29	Ven. 29
Jeu. 30	Sam. 30
Ven. 31	Dim. 31

Jan. 2022

Mar. 01	Mer. 01
Mer. 02	Jeu. 02
Jeu. 03	Ven. 03
Ven. 04	Sam. 04
Sam. 05	Dim. 05
Dim. 06	Lun. 06
Lun. 07	Mar. 07
Mar. 08	Mer. 08
Mer. 09	Jeu. 09
Jeu. 10	Ven. 10
Ven. 11	Sam. 11
Sam. 12	Dim. 12
Dim. 13	Lun. 13
Lun. 14	Mar. 14
Mar. 15	Mer. 15
Mer. 16	Jeu. 16
Jeu. 17	Ven. 17
Ven. 18	Sam. 18
Sam. 19	Dim. 19
Dim. 20	Lun. 20
Lun. 21	Mar. 21
Mar. 22	Mer. 22
Mer. 23	Jeu. 23
Jeu. 24	Sam. 24
Ven. 25	Dim. 25
Sam. 26	Lun. 26
Dim. 27	Mar. 27
Lun. 28	Mer. 28
	Jeu. 29
	Ven. 30
	Sam. 31

Feb. 2022

Mar. 01	Mer. 01
Mer. 02	Jeu. 02
Jeu. 03	Ven. 03
Ven. 04	Sam. 04
Sam. 05	Dim. 05
Dim. 06	Lun. 06
Lun. 07	Mar. 07
Mar. 08	Mer. 08
Mer. 09	Jeu. 09
Jeu. 10	Ven. 10
Ven. 11	Sam. 11
Sam. 12	Dim. 12
Dim. 13	Lun. 13
Lun. 14	Mar. 14
Mar. 15	Mer. 15
Mer. 16	Jeu. 16
Jeu. 17	Ven. 17
Ven. 18	Sam. 18
Sam. 19	Dim. 19
Dim. 20	Lun. 20
Lun. 21	Mar. 21
Mar. 22	Mer. 22
Mer. 23	Jeu. 23
Jeu. 24	Sam. 24
Ven. 25	Dim. 25
Sam. 26	Lun. 26
Dim. 27	Mar. 27
Lun. 28	Mer. 28

Mar. 2022

Ven. 01	Mer. 01
Sam. 02	Jeu. 02
Dim. 03	Ven. 03
Lun. 04	Sam. 04
Mar. 05	Dim. 05
Mer. 06	Lun. 06
Jeu. 07	Mar. 07
Ven. 08	Mer. 08
Sam. 09	Jeu. 09
Dim. 10	Ven. 10
Mar. 11	Sam. 11
Mer. 12	Dim. 12
Jeu. 13	Lun. 13
Ven. 14	Mar. 14
Sam. 15	Mer. 15
Dim. 16	Jeu. 16
Lun. 17	Ven. 17
Mar. 18	Sam. 18
Dim. 19	Dim. 19
Mer. 20	Lun. 20
Lun. 21	Mar. 21
Mar. 22	Mer. 22
Mer. 23	Jeu. 23
Jeu. 24	Sam. 24
Ven. 25	Dim. 25
Sam. 26	Lun. 26
Dim. 27	Mar. 27
Lun. 28	Mer. 28
	Jeu. 29
	Ven. 30
	Sam. 31

Avr. 2022

Dim. 01	Mer. 01
(Férié)	
Lun. 02	Jeu. 02
Mar. 03	Ven. 03
Mer. 04	Sam. 04
Jeu. 05	Dim. 05
Ven. 06	Lun. 06
Sam. 07	Mar. 07
Dim. 08	Mer. 08
Mer. 09	Jeu. 09
Lun. 10	Ven. 10
Mar. 11	Sam. 11
Mer. 12	Dim. 12
Jeu. 13	Lun. 13
Ven. 14	Mar. 14
Sam. 15	Mer. 15
Dim. 16	Jeu. 16
Lun. 17	Ven. 17
Mar. 18	Sam. 18
Mer. 19	Dim. 19
Jeu. 20	Lun. 20
Mer. 21	Mar. 21
Ven. 22	Mer. 22
Sam. 23	Jeu. 23
Dim. 24	Ven. 24
Lun. 25	Sam. 25
Mar. 26	Dim. 26
Mer. 27	Lun. 27
Jeu. 28	Mar. 28
Ven. 29	Mer. 29
Sam. 30	Jeu. 30
Dim. 31	Mar. 31

Mai 2022

Mer. 01	Mer. 01
Jeu. 02	Jeu. 02
Ven. 03	Ven. 03
Sam. 04	Sam. 04
Dim. 05	Dim. 05
Lun. 06	Lun. 06
Mar. 07	Mar. 07
Mer. 08	Mer. 08
Jeu. 09	Jeu. 09
Ven. 10	Ven. 10
Sam. 11	Sam. 11
Dim. 12	Dim. 12
Lun. 13	Lun. 13
Mar. 14	Mar. 14
Mer. 15	Mer. 15
Jeu. 16	Jeu. 16
Ven. 17	Ven. 17
Sam. 18	Sam. 18
Dim. 19	Dim. 19
Lun. 20	Lun. 20
Mar. 21	Mar. 21
Mer. 22	Mer. 22
Jeu. 23	Jeu. 23
Ven. 24	Ven. 24
Sam. 25	Sam. 25
Dim. 26	Dim. 26
Lun. 27	Lun. 27
Mar. 28	Mar. 28
Mer. 29	Mer. 29
Jeu. 30	Jeu. 30
Dim. 31	Dim. 31

Jui. 2022

Ven. 01	Mer. 01
Sam. 02	Jeu. 02
Dim. 03	Ven. 03
Lun. 04	Sam. 04
Mar. 05	Dim. 05
Mer. 06	Lun. 06
Jeu. 07	(Férié)
Ven. 08	Mar. 07
Sam. 09	Mer. 08
Dim. 10	Jeu. 09
Mar. 11	Ven. 10
Mer. 12	Sam. 11
Lun. 13	Dim. 12
Mar. 14	Lun. 13
Ven. 15	Mar. 14
Sam. 16	Mer. 15
Dim. 17	Jeu. 16
(Férié)	Ven. 17
Lun. 18	Sam. 18
Mar. 19	Dim. 19
Mer. 20	Lun. 20
Jeu. 21	Mar. 21
Ven. 22	Mer. 22
Sam. 23	Jeu. 23
Dim. 24	Ven. 24
Lun. 25	Sam. 25
Mar. 26	Dim. 26
Mer. 27	Lun. 27
Jeu. 28	Mar. 28
Ven. 29	Mer. 29
Sam. 30	Jeu. 30
Dim. 31	Dim. 31

Jul. 2022

Lun. 01	Mer. 01
Mar. 02	Jeu. 02
Mer. 03	Ven. 03
Jeu. 04	Sam. 04
Ven. 05	Dim. 05
Sam. 06	Lun. 06
Dim. 07	(Férié)
Lun. 08	Mar. 07
Mar. 09	Mer. 08
Mer. 10	Jeu. 09
Dim. 11	Ven. 10
Jeu. 12	Sam. 11
Ven. 13	Dim. 12
Sam. 14	Lun. 13
Dim. 15	Mar. 14
(Férié)	Mer. 15
Mar. 16	Jeu. 16
Mer. 17	Ven. 17
Jeu. 18	Sam. 18
Ven. 19	Dim. 19
Sam. 20	Lun. 20
Dim. 21	Mar. 21
Lun. 22	Mer. 22
Mar. 23	Jeu. 23
Mer. 24	Ven. 24
Jeu. 25	Sam. 25
Ven. 26	Dim. 26
Sam. 27	Lun. 27
Dim. 28	Mar. 28
Lun. 29	Mer. 29
Mar. 30	Jeu. 30
Mer. 31	Dim. 31

Aou. 2022

Jeu. 01	Mer. 01
Sam. 02	Jeu. 02
Dim. 03	Ven. 03
Jeu. 04	Sam. 04
Ven. 05	Dim. 05
Sam. 06	Lun. 06
Dim. 07	(Férié)
Lun. 08	Mar. 07
Mar. 09	Mer. 08
Mer. 10	Jeu. 09
Dim. 11	Ven. 10
Jeu. 12	Sam. 11
Ven. 13	Dim. 12
Sam. 14	Lun. 13
Dim. 15	Mar. 14
(Férié)	Mer. 15
Mar. 16	Jeu. 16
Mer. 17	Ven. 17
Jeu. 18	Sam. 18
Ven. 19	Dim. 19
Sam. 20	Lun. 20
Dim. 21	Mar. 21
Lun. 22	Mer. 22
Mar. 23	Jeu. 23
Mer.	



Calme - Apaisé



Familial - Convivial



Ludique - Pédagogique

Le Smicval Market c'est une idée simple : ce qui n'a plus d'utilité pour les uns peut en avoir pour les autres ! C'est pourquoi, le réemploi, l'échange entre usagers sont mis à l'honneur.

► À la façon d'un supermarché inversé, on donne les objets ou matières dont on n'a plus l'utilité et on prend ce que l'on souhaite, gratuitement !

Des résultats très encourageants !

+ de 85% de recyclage

-60% de déchets enfouis

Le Smicval Market est réservé aux habitants du territoire du Smicval (du Saint-Emilionnais au Blayais)

Le Smicval est un établissement public qui collecte et traite les déchets pour un territoire de 2000 km². Les infrastructures présentes sur ce territoire sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), impôt que paye les habitants du territoire. **Par conséquent, les sites du Smicval dont le Smicval Market sont réservés aux habitants du territoire.**

Informations pratiques

Ouverture du lundi au samedi

- **Période été** : du 1er mars au 31 octobre de **9h à 12h** et de **14h à 18h**
- **Période hiver** : du 1er Novembre au 29 février de **9h à 12h** et de **13h à 17h**

8 route de Videau 33870 VAYRES

L'accès au Smicval Market est réservé aux habitants du territoire, particuliers et collectivités, sur présentation de votre carte des services. Gratuite elle est délivrée sur demande aux habitants du territoire.

Un portique de 1,90m ferme l'entrée du site. Seuls les véhicules inférieurs à cette taille sont autorisés. Les professionnels peuvent se rendre dans les déchèteries privées des communes voisines.

Découvrez ce concept innovant développé par le Smicval, qui a pour ambition de faire changer la vision que l'on porte sur le déchet. Ici, il est possible de donner, prendre, recycler afin de renforcer le réemploi, maximiser le recyclage et finalement réduire au maximum l'enfouissement.

Pour de plus amples informations et/ou demander une carte d'accès, connectez-vous à l'adresse suivante: <https://www.smicval.fr/smicval-market-smicval/> ou par téléphone au 05 57 84 74 00.



ARTISANS - SERVICES



Assistants Maternelles	BUNEL	Stéphanie	9 Chemin de Queyron	05 57 49 28 62
	FAURE	Delphine	4 ldt Sabrons	05 57 49 10 45
	FURET	Marie France	4 route de Coutras	05 57 47 49 93
	GELHAY	Marie	1 Moulin de Thomas	06 63 47 77 09
	LE BOUHELLEC	Evelyne	6 ldt Maugarnit	05 57 49 28 34
	LOPEZ-VICENTE	Stéphanie	4 ldt Clos de la Chapelle	06 83 20 95 40
	MIRLANDE	Audrey	5 ldt Chêne Blanc	06 34 53 32 23
Assistant informatique 33 Cours et maintenance informatique	DOUANGPHRACHANH	Sengdeuane	10, lieu dit La Ferletterie	06 86 92 21 23
Boucher	CABLOT	Jean-Michel	3 lieu dit Les Journaux	05 57 69 35 55
Broderies Créations	GALOPEAU	Ghislaine	12 Chemin de Queyron	06.29.35.43.02
Conseillère indépendante en immobili- lier	VAVASSEUR	Stéphanie		06 31 61 74 96
Dépannage-Maintenance-Installation Informatique Conseils et services	CHAUVET	Philippe	1, lieu dit Frouin	06 26 68 29 65
Dentiste équin	LAURENT	Catherine	1 lieu dit Le Lary	06 22 32 24 34
Divertissement en attelage pour ma- riage, anniversaire, Noël, promenade	DEBROUWERE	Bernadette et Michel		05 57 69 43 51 06 73 59 50 87
DM Vidange Fosse septique-Fosse toutes eaux-bac à graisse Hydrocurage	MOUCHEBOEUF	Denis	18 lieu dit Le Brandart	05 57 69 42 44 06 26 61 12 73
Electriciens	ALVES	Michel	26 chemin de Queyron	05 57 69 41 49
	DIMITRI ELEC		1 ldt Chêne Blanc	06 28 25 80 53
	SARL ESTAIT		1 ldt Vignon	06 68 26 98 62
	FERRET	Bernard	3 lieu dit Clairienne	05 57 49 31 85
Famille d'accueil pour personnes âgées	DUCHADEAU	Myriam	1 lieu dit Ripousset	05 57 49 35 30
	FERREIRA	Isabelle	23 ter Chemin de Queyron	06 79 43 61 29
Assistante de vie pour personnes âgées et handicapées	CAUVEZ	Sylvienne		06 78 84 31 91
Service à la personne	ALVES	Valérie	26 Chemin de Queyron	05 57 69 41 49
Les Fleurs du Marché Père et Fille	BRAILLON	Luc et Laurine	7 lieu dit Launay	06 21 85 44 13 06 76 44 75 72
Mçonnerie – Construction & rénova- tion SARL HPC Plan, Permis de construire, Maitrise d'oeuvre	MENARD	Jean Gérard	6 lieu dit Grammont	05 57 69 14 28 06 15 46 47 41
Menuiserie	CABLOT	Fabienne	15 lieu dit Vignon	05 57 74 64 50
Menuisier bois – alu – PVC Elagage – abattage d'arbres Préparation de palombière	GALOPEAU	Bruno		06 72 11 94 76
Menuisier PVC-Alu, terrasse bois, stores, dressing	GERBEAUD	David	1 lieu dit Eymard	06 78 28 86 18
Menuiserie PVC-ALU-BOIS	SARL FB Menuiseries		18 lieu dit Grand Rétiveau	07 60 33 62 73
Métallier – Tuyauteur	GALLY SOUDURE		42 lieu dit Launay	06 07 38 46 43
MG Multi-Services Entretien des jardins Elagage / Abattage Débroussaillage – Petits travaux d'en-	GORRICHON	Michael	14 lieu dit Maugarnit	06 84 99 44 67

GS TRANS'LOC Locations/Transports Mini-pelles-BRH-Godets inclinables- betonnière thermique etc....	GUIDER	Sullivan	35 lieu dit Le Brandart	06 14 12 60 79
Montage et démontage d'échaffaudage	EIRL Mica Echaffaudage	Mickaël	3 lieu dit Vignon	06 84 94 49 84
Peintre-Décorateur	BARAT	Damien	24 lieu dit Launay	05 57 49 23 90
Peintre intérieur-extérieur	DELOUBES	Sylvain	3 lieu dit Lapierre	06 72 16 12 27
Permis de construire Etudes et Plans	BUIGNES	Bernard	3 ldt Montigaud	05 57 69 51 37 06 22 16 68 36
Permis de construire-Extension-Rénovation- Aménagement-Dessinateur en bâtiment	DEBROUWERE	Bastien	2 lieu dit Gratte Chèvre	06 13 84 52 53
Plombier - Zingueur	AVRIL	Thierry	10 lieu dit Font Rose	05 57 69 41 74
Plombier - Chauffage - Dépannage	AKM DEPANN		22 lieu La Croix	06 63 23 55 66
Pose alarme-Vidéosurveillance- Dépannage informatique	HAMARD	Mathias		06 82 54 12 19
Ressources.Formation.Conseil	MARCEAU	Sophie	6 lieu dit Le Bourdin	06.80.70.74.08
Traiteur	La Raphale des saveurs		2 lieu dit Dizet	06 34 54 41 44
Tous travaux bâtiments	PAUL	Alain	10 Chemin du Parking Fédéral	06 23 98 30 02
Travaux pour assainissements, accès, aménagement, murette, clôture	POIVERT	D&D	3 lieu dit La Ferletterie	06 22 01 13 45
Travaux viti-vinivoles Et environnement	DEBAT	Jean-Pierre	3 lieu dit Les Maines	05 57 49 22 16 06 14 22 58 07
Vente-Dépannage-Installation Antenne Satellite - Electroménager	ATM Services			07 86 01 39 42

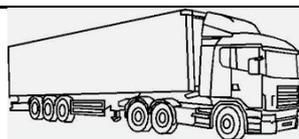
PROFESSION LIBERALE



Cabinet d'infirmières	Mme SANTRE Mme RAPOSO			06 09 98 01 34
-----------------------	--------------------------	--	--	----------------

COMMERCE DIVERS

Boulangerie	BAFFOIGNE	Franck	15 rue Laguirande	05 57 49 08 36
Restaurant	LA GABAYE		9 Route de Coutras	05 47 11 10 69
Chaussures homme	Chausslib.com www.chausslib.com		2 lieu dit Le Bourdin 9 rue Thiers - Libourne	05 57 84 71 41
Pizza à emporter	Chez AdeTof		Place de la Fête	06 22 62 53 23



INDUSTRIES ET AUTRES ACTIVITES



Transporteur	COMBRONDE/ARNAUDIN Transports		5 lieu dit Les Grands Champs de Rétiveau	05 57 56 03 03
Carrière	SMELT		2 lieu dit Mathelin	05 57 49 32 29
Atelier de Brigitte	Huile - Acrylique - Aquarelle - Pastel ABC du dessin		7 lieu dit Germain	06 06 94 22 62

Toutes les personnes exerçant une activité professionnelle sur la Commune de Lagorce, peuvent, si elles le désirent, paraître dans le prochain bulletin municipal en se faisant connaître à la Mairie.

La vie associative

ACPG-CATM LAGORCE



BILAN DES ACTIVITES DU 2^{ER} SEMESTRE 2021 DE LA SECTION DES ACPG-CATM DE LAGORCE

Notre camarade Claude Sallenave nous a quitté. Plusieurs d'entre nous avons tenu à participer à ses obsèques.



Le président de la section était présent au congrès départemental qui s'est déroulé en septembre. Un nouveau président a été élu. Nous vous apporterons un compte rendu de ce congrès lors de notre assemblée générale le dimanche 23 janvier 2022.



Commémoration du 11 Novembre à Lagorce

L'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, marquant la fin de la Première Guerre Mondiale, a été célébré ce jeudi 11 novembre à Lagorce, en présence d'un public nombreux.



Devant le monument aux morts de la commune, Mr. le maire a lu le message de la ministre des armées et le président de la section locale des ACPG.CATM, celui de l'Union Française des Anciens Combattants. Les noms de tous les Lagorçais tombés en 14-18 ont été cités ainsi

que tous les soldats français morts en opération depuis novembre 2020. Après le dépôt des gerbes et les moments de recueillement, le public est venu se réchauffer autour du vin d'honneur offert par la municipalité. Longtemps séparé par la Covid, tout le monde s'est ensuite retrouvé au restaurant local, La Gabaye, pour partager un moment de convivialité très apprécié.



Vous avez participé à des OPEX, vous êtes anciens combattants, anciens militaires, ou tout simplement attaché aux traditions républicaines et à la culture du devoir de mémoire, rejoignez notre association.

Vous pouvez nous contacter soit par la mairie ou auprès de Mr Michel ALLARD au 06 45 82 50 00.

LES ARCS-EN-CIEL

Cette année les Arcs-en Ciel se retrouvent le jeudi soir à la salle polyvalente de Guîtres à partir de 18h.

Elles sont 12 adhérentes, de 5 ans à 15 ans.

Elles partagent le même loisir, le maniement du bâton et les pompons sur des chorégraphies rythmées. Rires et esprits d'équipe sont également au rendez-vous.



N'hésitez pas à prendre contact pour tous renseignements (inscriptions, demande de prestations pour quelconque manifestation etc....) avec les personnes responsables nommées ci-dessous ou sur le site Facebook Les Arcs-en-Ciel.

Mme BARBE Lydia 06 83 70 58 61

Mr MARTINEZ Cédric 06 51 98 76 75





LAGORCE RANDO



LAGORCE RANDO est une association qui vous propose des randonnées tous les mercredis matins et tous les dimanches matins. Les parcours font en général entre 8 et 10 km pour 2 h de marche sur les chemins et petites routes de notre belle région. Une fois par mois environ, le circuit est un peu plus long (12 km) et occasionne une pause « pâte » fort conviviale. Un groupe « marche douce » se retrouve également sur les chemins pour des balades régulières.

Bilan de l'année 2021

Malgré le COVID et les consignes gouvernementales.

Outre les randonnées hebdomadaires, nous avons organisé notre traditionnelle Rando Gourmande qui a eu beaucoup de succès, ainsi que notre repas Espagnol sur le site du Maine Pommier.

Un week-end en Dordogne (Saint Génies) les 19 et 20 Juin a rassemblé 54 adhérents. Sortie culturelle avec de nombreuses visites.

L'association organise aussi un repas de fin d'année (le 27 novembre) très apprécié. L'association compte 97 adhérents et fonctionne grâce aux membres du bureau qui se dévouent et donnent de leur temps pour le bon fonctionnement de notre ASSO.

Merci à eux et aussi aux adhérents qui sont souvent là pour nous aider



Calendrier 2022 (sous réserve de l'évolution du Coronavirus)

- **Le Samedi 22 Janvier à 18h : Assemblée générale et galette des rois**
- **Le 22 mai : Rando Gourmande.**
- **Le 18 et 19 juin : Sortie sur deux jours à Saint Nazaire sur Charente.**
- **Le 03 juillet : Repas Type Auberge Espagnole.**
- **Le samedi 19 Novembre : Repas de fin d'année**

Venez marcher avec Lagorce Rando, au sein d'un club convivial, ouvert et dynamique.

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitent à chacun et chacune d'excellentes fêtes de fin d'année. Portez-vous bien.

Contacts: Patrick DUPOUY 06 29 93 55 16 @: lagorce.rando33@gmail.com

Le Président Patrick DUPOUY

Après 20 mois d'arrêt suite à la Covid, nous avons repris avec Charles JACQUART, Marcel PRIEURE, Philippe DUCOUSSO et Patrick DUPOUY la construction du local technique au stade; bravo car les matinées sont fraîches voir glaciales.



L'AMICALE DES PIEGEURS



Amicale des piégeurs du pays Gabaye



L'assemblée générale de l'amicale des piégeurs du pays Gabaye s'est tenue le vendredi 26 novembre à 19 heures au foyer communal à Laguirande en présence de Monsieur le Maire de Lagorce, d'adjoints, de Madame Guilloux Nelly du conseil municipal de Bayas, de Monsieur Fabien Egal de l'association départementale des piégeurs agréés de la Gironde (ADPAG), de présidents d'associations de la commune et d'invités.

Le rapport moral a été présenté par un film de 9 minutes qui a présenté les activités de l'amicale, le statut des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), les groupes des différents ESOD ainsi que les ESOD au contentieux auprès du Conseil d'Etat, suivi par les impacts que cause le ragondin, impact sanitaire fort (porteur de la leptospirose), impact fort en agriculture, impact important sur la biodiversité Il est estimé sept millions de myocastors en France.

Bilan des prises par l'amicale

ESPECES	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Ragondin	76	43	111	126
Rat musqué	0	0	2	0
Renard	25	18	19	17
Fouine	7	10	12	10
Corneille noire	88	69	83	29
Pie bavarde	237	168	148	166
Lapin de garenne	27	15	9	13
Raton laveur	0	0	0	0
TOTAL <u>SOD</u>	460	323	384	361

-Des membres de l'amicale ont participé au dispositif de surveillance de la tuberculose à M.bovis (mycobactérium bovis) dans la faune sauvage. Cette bactérie peut infecter de nombreuses espèces animales à la fois domestiques (bovins) et sauvages (cervidés, sangliers, blaireaux). Un blaireau porteur de la maladie a été trouvé sur la commune de Lagorce, proche de la commune de Bayas.

-Les achats pour l'ASSAD d'Abzac ont été clôturés en 2021. Voir le bulletin municipal de décembre 2019. Au total l'amicale a dégagé 3900 euros.

-Le rapport financier a été approuvé par les membres de l'amicale. Le bureau a été élu pour 2 ans en 2020. La prochaine élection aura lieu à l'assemblée générale le vendredi 2 septembre.



L'AMICALE LAIQUE

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau bureau :

Présidente : Cyndie BRUN
Vice-Présidente : Chrystelle ROUSSET
Trésorière : Aline PODDANY
Vice Trésorière : Séverine OBIN
Secrétaire : Jennifer ANGLARS



Pour ce mois de décembre, l'Amicale Laïque a proposé la vente de sapins et de fleurs de Noël.

La distribution des commandes s'est faite le 03 et 04 décembre dernier.

Une vente de chocolats est également organisée. Vous pouvez encore passer commande jusqu'au 02 janvier sur la boutique en ligne : <https://asso.initiatives.fr/>
Code d'accès PCBKUW

Le père Noël est venu rendre visite aux enfants de l'école le 17 décembre pendant le temps scolaire.

Sa hotte était chargée de cadeaux (offerts par l'Amicale) et il a assuré la distribution aux enfants sages.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

Carnaval de l'école : 20 mars 2022

Loto de l'Amicale : 15 avril 2022

Pour toutes les personnes souhaitant devenir bénévoles, vous pouvez vous rapprocher d'un membre du bureau.

Toutes les petites mains sont les bienvenues.

L'équipe de l'Amicale

L'AMICALE DES ANCIENS

Le Club de l'Amicale des Anciens de Lagorce reprendra ses activités début Janvier 2022, si le contexte sanitaire le permet.

Nous recherchons des nouveaux adhérents, si vous vous ennuyez, venez nous rejoindre pour diverses activités.

L'assemblée Générale se tiendra le Jeudi 6 Janvier au foyer de Laguirande.

Pour toutes nos activités prévues en 2022, le pass-sanitaire ou le test PCR est obligatoire ainsi que le masque.

Tout le bureau se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, en attendant de se revoir en pleine santé.

la Présidente

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ANNÉE 2022

Ces manifestations sont susceptibles de modifications en fonction des mesures sanitaires

JANVIER

Jeudi 06	AG des anciens 14h00 – Salle des fêtes
Vendredi 14	AG de la pétanque - 20h00 - Salle des fêtes
Samedi 22	AG de Lagorce-Rando – 18h00 – Salle des fêtes
Dimanche 23	AG Anciens combattants - 10h30 - Salle terrain de la fête
Vendredi 28	AG du Gardon de Laguirande - 20h00 - Salle des fêtes

FÉVRIER

Samedi 05	Repas Poule au pot de la pêche – 19h00 – Salle des fêtes de Bayas
-----------	---

MARS

Samedi 19	Inauguration stèle « fin de la guerre d'Algérie » 10h30 - Monument aux morts
Dimanche 20	Carnaval Amicale Laïque – 14h00 – Salle des fêtes
Samedi 26	Repas de la Chasse - Modalités à définir

AVRIL

Du vendredi 01 au dimanche 03	Fête locale organisée par la Société des Fêtes - Terrain de la fête
Samedi 02	Concours de pétanque - 14h00 - Stade de football
Dimanche 03	Vide grenier au terrain de la fête
Dimanche 10	Election Présidentielle 1er tour
Vendredi 15	Loto Amicale Laïque - Horaires à définir - Salle des fêtes
Dimanche 24	Election Présidentielle 2ème tour

MAI

Dimanche 08	Cérémonie du 08/05/1945 - 10h30 - Monument aux morts
Samedi 21	Rando gourmande – Horaires et lieu à définir
Samedi 28	Tournoi de foot – 13h00 au stade

JUIN

Samedi 04	Repas escargots par la pêche – 19h00 – Stade
Dimanche 12	Elections Législatives - 1 ^{er} tour
Dimanche 19	Elections Législatives - 2 ^{ème} tour

JUILLET

Dimanche 03	Repas Espagnol - Rando Lagorce - Horaires et lieu à définir
Jeudi 14	Fête Nationale - Stade - Animations à définir
Dimanche 24	Sardinade - Gardon de Laguirande - 12h00 - Parking Fédéral

SEPTEMBRE

Vendredi 02	AG des Piégeurs - 18h30 - Salle des fêtes
Dimanche 18	Loto des Anciens Combattants - 14h00 - Salle des fêtes
Dimanche 25	Vide grenier Société des Fêtes - Journée - Parking de la fête

OCTOBRE

Dimanche 16	Loto des Anciens – 14h00 – Salle des fêtes
Samedi 22	AG DFCI - 09h00 - Salle des fêtes
Mercredi 26	Halloween Amicale Laïque – 14h00 – Salle des fêtes

NOVEMBRE

Mercredi 11	Cérémonie du 11 novembre - 10h30 - Monument aux morts
Samedi 19	Repas fin d'année de Lagorce Rando – 19h00 – Salle des fêtes

DÉCEMBRE

Jeudi 08	Repas de fin année des Anciens – 14h00 – Salle des fêtes
Samedi 17	Repas fin d'année de la pêche – 19h00 - Salle des fêtes



ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE GUITRES ET BAYAS

Lagorce "Solidaire du don du Sang" a contribué à la collecte de 275 dons avec 15 nouveaux donneurs pour l'année 2021.

Les bénévoles de l'Association vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle Année.



LA VIE DU VILLAGE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES:

- *BARAT Arthur*
- *BENARD Manon*
- *CATANANTI Emy*
- *DENOUX Constance*
- *GORRICHON Inès*
- *LEMAIRE Jade*
- *LOBRE BRUN Eyden*
- *PROUTEAU GODINAUD Lorenzo*

MARIAGES

- *Mr BAERT Xavier et*
Mme QUILLAUD Laëtitia
- *Mr DOUBLET Grégory et*
Mme JULES Alexandrine

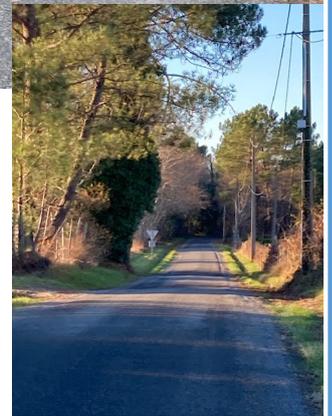
DÉCÈS

- *Mr ANDRIEU Robert*
- *Mlle DELMAS Loane*
- *Mr DUMONTEIL André*
- *Mme GRAVA Estella*
Veuve DALLA MUTA
- *Mme KERGOZOU de la BOISSIERE*
Maryvonne épouse NEVEOL
- *Mme MICHAUD Eliette*
Veuve PLAIZE
- *Mr SALLENAVE Claude*
- *Mr SYLVAIN Jacques*

LES TRAVAUX



Réfection de chaussées: La Brindille, route du Pas du Sable, route de la Cassinerie, route de la Fontenelle



Réparations de tous les tampons eaux usées sur le RD 910



Pont de Chabreville: Décapage, renforcement et mise en peinture des portées du pont

RD 910 à Laguirande et Montigaud: réfection et goudronnage des stationnements et arrêts de bus



UN PEU D'HISTOIRE: NOTRE CHAPELLE

Notre commune possède deux édifices religieux. Ce n'est pas la nécessité de pardonner nos offenses qui ont conduit à leur édification, mais plus certainement la géographie et l'évolution de la population de notre village.

Le plus ancien de ces édifices est l'église Saint-Pierre située en bordure de la D17 au bourg de LA-GORCE. Elle a probablement été édifiée au XII^{ème} siècle, ce qui en ferait une contemporaine de la cathédrale Notre-Dame de PARIS. Elle est la preuve de l'ancienneté de notre cité. Cette construction est inscrite aux monuments historiques depuis 1925.

L'accroissement démographique des lieux-dits Laguirande et Montigaud, situés sur la voie de liaison avec la Charente et la Charente-Maritime, marquée par l'implantation d'un relais de diligence toujours existant (mais depuis reconverti en une magnifique habitation) ainsi que le cours d'eau Le Lary dont les caprices hivernaux contraignaient l'accès à la vieille église, ont conduit à la nécessité d'édifier vers le 15^{ème} siècle une chapelle à Montigaud. Il ne fallait surtout pas que des âmes s'égarèrent....

La chapelle Notre-Dame de Bon-Secours de Montigo (sic!) aurait, suivant la légende, été édifiée par un marin dont le bateau fut pris dans une violente tempête dans le golfe de Gascogne. Par force de prières adressées à Marie, et contre une promesse d'édifier une église s'il avait la vie sauve, l'appel de notre navigateur aurait été entendu et le navire se serait échoué sur une plage aux environs de Saint-Sébastien, au pays basque espagnol. Les matelots ont alors pu poursuivre leur chemin jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle.

C'est sur le chemin de retour que notre Lagorçais, cherchant le gîte de villes en demeures seigneuriales et autres abbayes, aurait fait étape au château de Montijo, sur la commune d'Arteaga dans la province de Biscaye en Espagne.

Contant ses déboires de plaisancier au Comte qui l'accueillait, mais aussi et surtout narrant ses invocations à la vierge Marie pour le sauver ainsi que ses camarades matelots, le seigneur aurait ouvert sa bourse au naufragé pour qu'il puisse tenir la promesse d'édification d'une église. C'est ainsi que notre chapelle aurait été bâtie, dans le village de notre marin. La charpente de l'ouvrage fût réalisée grâce à la coque du navire ramenée d'Espagne.

Un récit du père Moul, éphémère curé de la paroisse, daté de 1860, rapporte toutefois qu'une sculpture placée sur l'ogive du portail était de style XV^{ème} siècle. C'est aussi au XV^{ème} siècle que le comte de Montijo entra dans les bonnes grâces du roi d'Espagne ce qui lui permit d'accroître sa fortune... et pourquoi pas de financer la première chapelle à cette époque.

La légende de notre petite église n'est étayée par aucun élément probant d'autant plus que la chapelle fût totalement reconstruite en 1853. Sa surface en fût alors considérablement agrandie et nous offre l'édifice que nous connaissons aujourd'hui.

L'histoire nous permet de savoir qu'une fois de plus la seigneurie de Montijo nous vint grandement en aide pour la reconstruction de la chapelle. En effet, l'Impératrice Isabelle de Montijo, épouse de Napoléon III, a offert 5300 francs tirés de sa cassette personnelle, sur les 12000 francs que coûtât l'édifice.

Il est aussi précisé par le prêtre que l'impératrice offrit en 1857 'une timbale en vermeil attribuée lors d'une loterie puis en 1859 un riche dais à Notre Dame de Bons Secours. Cette dernière offrande est aujourd'hui disparue.

Il en va de même d'une représentation picturale de la chapelle, commandée par le Préfet de la Gironde et offerte à la souveraine en 1856, lors de la naissance du Prince Impérial. Réalisée par l'artiste bordelais Oscar GUE, cette œuvre ne figure pas à l'inventaire de ses réalisations pas plus qu'elle n'apparaît dans les collections du Louvre, des Châteaux de Compiègne ou de Fontainebleau où vécut l'Impératrice. La fondation Napoléon ne nous a pas donné d'élément permettant de situer ce tableau.

Issus des recherches réalisées par M. J. Georges CARRERE et publiées le 23/12/1935 ;
Du livre de l'abbé MOULT «Pèlerinage à N-D de bons secours de Montigo» publié en 1860;
Et de quelques recherches et visites personnelles .. infructueuses ...

Brigitte

Le 24 décembre

14h00

Route de Coutras - Ardouin

10h00

Chemin de Queyron -
Laguirande

Launay - Maugarnit -
Le Brandart

10h30

Eymard - Pèlerin

10h45

Le Chêne Blanc - Lainier
Jean Petit

11h00

Lalande - Sourdieu

11h15

Lapierre

11h30

Clairsienne
Montigaud
Laguirande

14h15

Godineau - Sabrons

14h30

Valette - Joseph
Maine Pommier

14h45

Anglade - La Viaude - Les Grandes
Vignes - Le Carrefour - Le Bourg

15h00

Les Prés Vignon - Vignon

15h15

La Croix - Maubatit

15h30

La Bergère - Le Lary
Chabreville - La Brindille

15h45

Grand Rétiveau -
Petit Rétiveau - Piet
Le Bourdin

16h00

Les Maines
La Ferletterie



Le Père Noël passe à Lagorce

Horaires aléatoires